Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 1997

1997/2068(COS) - 22/05/1997

Le rapport de Mme Christa RANDZIO-PLATH (PSE, D), adopté par la commission, émet des critiques à l'encontre de la recommandation de la Commission européenne sur les grandes orientations des politiques économiques des Etats-membres de 1997. Il lui est reproché de se concentrer trop étroitement sur les objectifs de stabilité monétaire et de bonne gestion budgétaire. La commission estime que la poursuite de ces objectifs bien que nécessaire est insuffisante pour accélérer la croissance et combattre le chômage. Le rapport déplore également que la recommandation ne se préoccupe que des orientations individuelles des Etats-membres et non d'une véritable coordination de leurs politiques économiques comme il est prévu dans le Traité. La commission demande donc que les grandes orientations soient révisées afin d'inclure une coordination des politiques économiques qui soit basée sur une combinaison des différentes politiques: économique, structurelle, fiscale, monétaire et salariale. Une politique active de l'emploi basée sur les déclarations d'Essen et de Dublin devrait trouver une place centrale dans cette combinaison. La commission a enfin demandé la rédaction d'un rapport sur les grandes orientations pour l'emploi qui serait destiné à compléter les grandes orientations de politique économique, et à faire de l'emploi un objectif prioritaire de la coordination des politiques économiques.